HAL
open science

Dispositifs autoritaires et changements politiques. Les cas de l'Egypte et du Maroc

Jean-Noël Ferrié

To cite this version:

Jean-Noël Ferrié. Dispositifs autoritaires et changements politiques. Les cas de l'Egypte et du Maroc. Revue internationale de politique comparée, 2012, 19 (4), pp.93-110. hal-00771882

HAL Id: hal-00771882

https://hal.science/hal-00771882v1

Submitted on 9 Jan 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DISPOSITIFS AUTORITAIRES ET CHANGEMENTS POLITIQUES
LES CAS DE L'EGYPTE ET DU MAROC

La légende dorée de la Révolution française nous a accoutumée à considérer que le Peuple renversait les régimes et que l'explication du changement se trouvait d'abord dans le mouvement social qui se formait. La lecture continuiste de Tocqueville n'a pas amené – du moins pas en dehors de certains cercles – une révision de cette représentation commune[1]. Le renversement d'un régime ou d'un dirigeant autoritaire, à la suite d'une série de manifestations, est ainsi presque toujours considéré comme un renversement dont la cause est le mécontentement du Peuple. Le « Printemps arabe » n'a pas contribué à tempérer cette manière de voir, bien au contraire. Certes, les manifestations peuvent être décrites comme un déclencheur de « quelque chose », mais on ne peut comprendre ce déclencheur si l'on ne tient pas compte du contexte dans lequel il opère et de ce qui le déclenche lui-même. La flamme du briquet allume sans doute la mèche et provoque, en ce sens, l'explosion, mais on n'aura pas rendu compte de celle-ci, si l'on n'explique pas pourquoi il y a avait un baril de poudre, une mèche et un homme avec un briquet pour l'allumer. En rendre compte n'est pas aisé, surtout parce que l'on a tendance à prolonger l'explication en se focalisant sur les causes présumées du mouvement social, c'est-à-dire les raisons affichées par les manifestants eux-mêmes. Il est possible que celles-ci rendent comptent (tout au moins partiellement) de leurs motivations. Ce n'est, toutefois, pas suffisant. Premièrement, parce que les causes profondes que l'on allègue – la misère, l'injustice ou l'amour de la liberté – eussent pu être pareillement évoquées un mois, une année, voire une décennie plus tôt ; deuxièmement, parce que cela ne nous dit toujours rien sur le succès final de l'opération : ces mêmes régimes avaient résisté à d'autres mouvements, parfois plus violents. La confrontation n'est donc pas, à elle seule, la cause de la victoire des protestataires. Du reste, les travaux de Michel Dobry nous ont montré que les crises politiques possédaient des logiques d'accomplissement et de déroulement complexes, de sorte qu'on ne pouvait pas sérieusement en parler comme d'une cavalcade[2].

Ce n'est, toutefois, pas cet aspect des choses dont je vais traiter. Je vais m'attacher à montrer qu'en amont même des crises politiques, il y a eu un affaiblissement de l'autoritarisme lui-même et que c'est d'abord dans cet affaiblissement qu'il faut rechercher l'explication du « Printemps arabe ». Je décrirai cet affaiblissement comme un changement de paradigme, par analogie avec les changements décrits par Kuhn à propos des révolutions scientifiques[3]. Il s'agit d'une analogie, parce que je ne chercherai pas à montrer terme à terme que le mécanisme décrit par Kuhn « s'applique » aux changements politiques dans les régimes autoritaires arabes (ou ailleurs). De plus, je prendrai les changements de paradigme dans la version « modeste » de la

---

[1] Voir, A. DE TOCQUEVILLE, *L'Ancien régime et la révolution*, Paris, Flammarion, 1973.
[2] Voir M. DOBRY, *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2009 (3ème édition revue).
[3] Voir T. KÜHN, *La Structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, 1999.

position de Kuhn défendue par Rupert Read : une révolution paradigmatique, cela ne veut pas dire que le monde change en dehors de ce qui a changé précisément[4]. En dehors de ce qui a changé, le monde reste ce qu'il est. Cette proposition n'est pas un truisme. Elle doit être entendue au sens fort. Il s'agit donc d'une réflexion sur les régimes autoritaires, entendus au sens de « dispositifs », et sur leur trajectoire. L'idée que je voudrais mettre en avant est que cette trajectoire comporte un changement de paradigme (au moins) à partir des années quatre-vingt, que ce changement a été lent et qu'il a été vu sans pour autant être vraiment aperçu. De plus, il ne s'est pas déroulé partout de la même manière. Je présenterai les dispositifs autoritaires égyptiens et marocains en essayant de montrer à quel point le changement de paradigme y a été différent. Je commencerai par présenter l'ontologie institutionnelle et la trajectoire de ces régimes (I), puis la dynamique propre de l'Egypte (II) et celle du Maroc (III) ; je contrasterai, enfin, les deux dynamiques en concluant sur les révolutions paradigmatiques (IV).

I. L'ontologie institutionnelle et la trajectoire des régimes autoritaires

Ce qui caractérise intrinsèquement ces régimes est que les gouvernants n'y dépendent pas, du moins les plus importants, de l'élection. En dehors de cela, leur ontologie institutionnelle est celle des régimes représentatifs, c'est-à-dire la même que celle des régimes démocratiques, ce qui ne veux pas dire qu'ils fonctionnement pareillement[5]. La falsification des élections, nécessaire l'indépendance (virtuellement) illimitée des gouvernés vis-à-vis des gouvernants, implique, en effet, le dévoiement des institutions établissant habituellement l'Etat de droit. Quant au résultat de cette falsification, il est *a minima* une moins grande considération accordée aux citoyens, puisque leur opinion n'est que très partiellement conséquentielle. Inversement, dans les démocraties, les citoyens ne peuvent pas ne pas être pris en considération, dès lors qu'ils ont la possibilité d'infliger aux gouvernants une défaite électorale. Les minorités mêmes sont importantes, puisqu'elles contribuent à la formation des majorités. Si l'on considère, maintenant, les régimes mis en cause d'une manière ou d'une autre lors du « Printemps arabe », on s'aperçoit, à l'exception de la Libye, qu'ils sont dotés d'une Constitution parlementaire en même temps que d'une présidence ou d'une monarchie forte. Il y a donc un gouvernement soutenu par une (ample) majorité au Parlement et un chef de l'Etat qui contrôle l'activité de cette majorité, celle du Parlement et celle du gouvernement. Le Premier ministre est l'un de ses collaborateurs. Dans les républiques, le Chef de l'Etat est également le chef du parti hégémonique au pouvoir (c'est le cas de l'Algérie, de la Tunisie, de l'Egypte et de la Syrie) ; dans les monarchies (le Maroc et la Jordanie), le souverain vise simplement à éviter la formation d'un tel parti ou d'une coalition stable, encourageant à l'inverse la formation d'un pluralisme partisan fluide[6]. Toutefois, le fait important est que le régime autoritaire est toujours établi à partir de l'ontologie institutionnelle du régime représentatif. Ce régime reçoit les révisions nécessaires afin de préserver l'indépendance des gouvernants, mais ne cesse pas, pour autant, d'être représentatif. Cela se donne largement à voir, quand on étudie l'activité parlementaire de manière détaillée : elle n'est pas assimilable à un trompe-l'œil ; elle concourt, au contraire, au fonctionnement du régime. En un mot, l'autoritarisme ne fonctionne pas sous la couverture du régime représentatif, il fonctionne à l'intérieur des institutions de celui-ci. La différence est considérable. Cela veut, dire notamment, que les institutions électives et le système partisan, lorsqu'il existe avec une certaine efficience, constituent des mécanismes transactionnels rattachant le régime à la société et à ses élites. Quand

---

[4] Voir R. READ, « Kühn : le Wittgenstein des sciences », *Archives de philosophie*, t. 66, n°4, 2003.

[5] Sur ces questions, voir N. BERNARD-MAUGIRON et J.-N. FERRIE, *Les Architectures constitutionnelles des régimes politiques arabes*, *Egypte-Monde arabe*, n°2, 3ème série, 2006.

[6] Sur la différence entre « monarchie » et « république », voir J.-N. FERRIE, « Victoire de la démocratie, aléas de 'démocratisation' : la libéralisation politique en Egypte et au Maroc en perspective comparée », dans J.-N. FERRIE et J.-C. SANTUCCI, dir., *Dispositifs de démocratiques et dispositifs autoritaires en Afrique du Nord*, Paris, CNRS-Editions.

un notable est élu grâce à sa clientèle et qu'il devient (consécutivement, donc) membre du parti au pouvoir, comme c'était le cas en Egypte durant la présidence de Moubarak, c'est l'ensemble de cette clientèle qui se trouve rattachée au régime dans un jeu d'échange au cours duquel des ressources étatiques sont allouées au notable et (dans des proportions variables) à ses partisans, en contrepartie de leur soutien voire seulement de leur neutralité. Pareillement, lorsque des membres de différentes élites adhérent au parti au pouvoir ou acceptent des postes de responsabilités, ils ne renforcent pas seulement les assises du régime, ils le synchronisent avec le restant de la société. Cette « respiration » des régimes a déjà été décrite du point de vue d'une théorie des élites et de la stabilisation des réseaux de pouvoir[7] mais, à ma connaissance, n'a jamais été sérieusement décrite en tant que connecteur culturel[8] entre le régime et la société, ces deux entités n'étant que les découpages analytique d'un monde commun.

On a souvent insisté sur l'opposition des régimes autoritaires et de la société en reprenant, sans trop d'imagination, la thématique de l'illégitimité de ces derniers, notamment par rapport à l'islam[9]. Mais la majorité des citoyens soumis à ces régimes ne les considéraient pas tous comme « illégitimes par rapport à l'islam » ou n'envisageaient tout simplement pas leurs rapports avec eux à partir de cette thématique. La très grande majorité des Egyptiens ou des Marocains n'a jamais considéré le régime comme illégitime, et certainement pas en ce sens. En Algérie, en Tunisie et en Syrie, tous les citoyens étaient également loin de penser en ces termes. Ce qui est remarquable, au contraire, c'est l'insertion du régime dans la société et les nombreuses occasions de transactions qui en découlent. C'est, du reste, la nature de ces transactions et leur évolution qui entraînent la mise en cause de la légitimité du régime et non l'existence du régime en lui-même. Les deux choses sont très différentes. On a reproché à Ben Ali les comportements maffieux de son épouse et de sa belle-famille. On ne lui a pas reproché d'être président de la République plutôt que « calife » ou « sultan ». Les citoyens ne reprochent pas à l'Etat algérien ou à l'Etat tunisien d'exister en tant que républiques *de facto* laïques – en ce sens qu'elles ne sont pas des institutions religieuses et que leur droit n'est pas religieux – mais de ne pas accomplir ce qu'un Etat digne de ce nom devrait accomplir. C'est le social qui en cause, les comportements de la puissance publique vis-à-vis des citoyens et non l'islamité ou la non islamité des institutions. Le vote pour des partis à référence islamistes, quant à lui, apparaît d'abord comme un vote en faveur d'une véritable prise en compte du social ainsi qu'en faveur d'un changement non moins important dans les modalités de la gouvernance ; il s'agit d'un vote portant sur des politiques publiques et non sur la religion. Les électeurs entrant dans un bureau de vote savent bien qu'ils ne n'entrent pas à la mosquée et savent tout aussi bien pourquoi ils y vont : afin de faire quelque chose en faveur de leur vie quotidienne. Bien sûr, il existe des gens qui pensent que l'Etat est religieusement illégitime, mais depuis quand fait-on la sociologie du tout à l'aune d'une de ses parties ? Quel est ce principe de contiguïté qui conduit à dire que finalement c'est pareil, puisqu'il s'agit de musulams, alors que la simple expérience montre que ce n'est pas le cas ? La référence à l'islam, qui est censée unir le tout, relève de la simple « solidarité sans consensus »[10], par laquelle on peut se reconnaître dans une identité sans pour autant en tirer les mêmes conséquence quant à ce que l'on pense et quant à ce que l'on fait.

---

[7] C'est somme toute le propos de John Waterbury, lorsqu'il applique la segmentarité à la gestion des élites dans le Maroc d'Hassan II. Voir J. WATERBURY, *Le Commandeur des croyants. La monarchie marocaine et son élite*, Paris, Gallimard, 1975. En ce qui concerne l'Egypte, on retrouve un mécanisme semblable – mais sans référence à la segmentarité – dans J. BROWNLEE*, Authoritarianism in an Age of Democratization*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007.

[8] J'entends ce terme au sens d'Harvey Sacks, celui minimaliste de procédures et de schèmes d'intelligibilité partagé. Voir H. SACKS, *Lectures on Conversation*, vol. 1, Oxford, Blackwell, 1992, p. 220.

[9] Voir encore récemment A. MEZGHANI, *L'Etat inachevé*, Paris, Gallimard, 2011.

[10] Voir David KERTZER, *Ritual, Politics and Power*, New Haven, Yale University Press, 1988, 67-69. Sur l'utilisation de ce mécanisme à propos de la référence islamique, voir J.-N. FERRIE, « Solidarité islamique sans consensus en Égypte : un cadre d'analyse », *Les Annales de l'autre islam*, n°4, 1997.

Il faut impérativement avoir présent à l'esprit que les Etats en place en Afrique du Nord et au Proche-Orient ont été portés, à leur naissance, par une vague d'espoir et une promesse de démocratie[11]. Ils sont devenus autoritaires contre ce qu'ils ont voulu être et ceci, pour des raisons sans doute davantage factuelles qu'idéologiques. On aurait du mal à trouver dans le socialisme nassérien ou dans le socialisme algérien l'équivalent de la doctrine fasciste ou même un projet autoritaire cohérent. L'autoritarisme fut d'abord une affaire d'hommes et de circonstances, celle-ci incluant la dépendance par rapport au chemin parcouru (*path dependancy*), c'est-à-dire la dépendance par rapport aux conditions d'instauration du régime. Celle-ci s'est, en effet, toujours accompagnée de violences, de coups d'Etat ou de tentatives de coups d'Etat, de complots plus ou moins avérés et de lutte fratricides. On ne peut se faire une idée exacte de la trajectoire de ces régimes, si l'on oublie la violence accompagnant leur instauration. En 1952, le régime égyptien est mis en place par un coup d'Etat, conduit par Nasser ; en 1954, un second coup d'Etat, toujours conduit par Nasser, déchoie le premier président de la République, Mohammed Naguib, à son profit. L'indépendance de la Tunisie s'accompagne d'une lutte fratricide entre partisans de Habib Bouguiba et de Salah Ben Youssouf. Ce dernier est assassiné en 1962, en Allemagne. En 1965, Houari Boumédiène devient chef de l'Etat, en Algérie, à la suite d'un coup d'Etat contre Ahmed Ben Bella. En Syrie, Hafez El-Assad parvient au pouvoir, en 1971, après en avoir chassé l'aile gauche du parti Baath, auquel il appartenait, et qui gouvernait depuis un précédent coup d'Etat, qui avait eu lieu en 1966. En Libye, Mouammar Kadhafi arrive au pouvoir par un coup d'Etat, en 1969. Au Maroc, l'un des premiers objectifs de la monarchie, après l'indépendance, réside dans la réduction de l'influence de l'Istiqlal puis des formations de gauche issues de scissions de ce parti. L'assassinat de Mehdi Ben Barka, en 1965, s'inscrit dans cette lutte. Le roi Hassan II, échappe à deux tentatives de coup d'Etat, en 1971 et en 1972. En même temps qu'ils sont amenés à craindre les risques venant de l'intérieur de leur régime, les gouvernants autoritaires craignent les partis et les factions de gauche (ce terme étant entendu largement). C'est, par exemple, à ceux-ci que sont attribués – non sans raisons – les émeutes de Casablanca, en 1965, celle du Caire, en 1977 et la piètre tentative insurrectionnelle de 1973, au Maroc, dans le Moyen-Atlas, tentative donnant lieu à une répression totalement disproportionnée. De manière générale, les gouvernants autoritaires survivent avec succès à cette longue période de turbulences. En revanche, les oppositions de gauche y perdent leur capacité à se confronter aux régimes, de sorte que leurs membres préfèrent s'inscrire, à partir, des années quatre-vingt dans le mouvement de la société civile[12].

Les années quatre-vingt et les années quatre-vingt dix nous apparaissent à la fois comme les années de routinisation des régimes autoritaires et de lutte contre l'islamisme. Celle-ci, du reste, sert partiellement la cause de leur routinisation. Par routinisation, on entends qu'ils tendent à se stabiliser en s'assimilant – autant que faire se peut – à des régimes normaux. L'arrivée au pouvoir d'Hosni Moubarak, en 1981, s'accompagne d'un véritable allégement de l'autoritarisme, notamment par une ouverture (certes, toute relative) de l'espace public. La Tunisie, au lendemain, du « coup d'Etat médical » de novembre 1987, qui permet d'écarter Habib Bourguiba au bénéfice de son Premier ministre d'alors, Zine El-Abidine Ben Ali, semble entrée dans une aire de pluralisme. Le resserrement de l'emprise présidentielle, dans les années quatre-vingt-dix, est longtemps masqué par les prétendus impératifs de sa lutte contre l'intégrisme et par un libéralisme économique jusqu'à un certain point efficace. Sous l'effet des manifestations de 1988,

[11] Sur ce dernier point, voir M. CAMAU, *La Notion de démocratie dans la pensée des dirigeants maghrébins*, Paris, Editions du CNRS, 1971.

[12] Sur ce tournant, voir M. MOUAQIT, « Le mouvement des droits de l'homme au Maroc : du makhzen à l'Etat de droit », dans A. MAHIOU, dir., *L'Etat de droit dans le monde arabe*, Paris, CNRS-Editions, 1997, pp. 271-287 et D. EL KHAWAGA, «Les droits de l'homme en Égypte. Dynamique de relocalisation d'une référence occidentale», *Égypte/Monde arabe*, n°30-31, 1997, p. 231-249. Voir également un bilant d'ensemble dans J.-N. FERRIÉ, « Les limites d'une démocratisation par la société civile en Afrique du Nord », *Maghreb-Machrek*, n°175, 2003, pp. 21-37.

le régime algérien se libère ; cependant, c'est la structure partisane, le FLN, qui paye le prix essentiel de cette libéralisation, l'armée, véritable centre de pouvoir, demeurant intouchée. Au Maroc, le roi travaille a étendre le consensus créé par la récupération des provinces sahariennes à la suite de la Marche verte (novembre 1975) à l'ensemble de la vie politique. Les années quatre-vingt-dix sont entièrement consacrées à l'obtention de ce consensus. En Algérie, en Tunisie et en Egypte, les opposants représentant un certain risque pour les gouvernants sont donc les islamistes[13]. L'avantage d'une telle opposition est qu'il est aisément possible de se poser en « moderniste » et en « modéré », voire en « libéral », lorsqu'on la combat. En effet, les islamistes apparaissent toujours comme moins démocrates que les gouvernants autoritaires auxquels ils s'opposent. Les régimes qui les combattent – pour des simple raison de concurrence politique – en tirent alors un bénéfice supplémentaire de respectabilité. Toutefois, dans les années deux mille, les oppositions islamistes n'apparaissent plus comme un risque sérieux. En Egypte et en Tunisie, en Algérie et en Syrie – pour ne pas parler de la Libye – ceux-ci apparaissent donc stables, à même de contrôler des oppositions qui ont accepté, pour survivre, de jouer leur jeu ou de s'exclure de la vie politique nationale.

L'autoritarisme nous apparaît ainsi comme un état de fait inséparable de la trajectoire de régimes qui ont fait, au départ, le choix de la démocratie dans un contexte où *ce choix allait de soi*[14]. Ce qu'il en a résulté est sans doute bien différent de ce que l'on pouvait alors espérer, mais ce choix initial explique que l'autoritarisme se soit inséré à l'intérieur d'institutions représentatives et que les gouvernants n'aient pas développé un contre-projet autoritaire cohérent. De fait, l'Arabie saoudite est peut-être le seul Etat de la région à avoir développé un régime autoritaire sur un projet explicitement non démocratique et intrinsèquement réactionnaire. Le sentiment que l'on pouvait avoir, jusqu'au plus tard dans les années quatre-vingt, d'une forte différence entre ces régimes et les régimes démocratiques « occidentaux » (je veux dire : d'une différence allant au-delà de l'autoritarisme) n'était ainsi pas lié à ce qu'ils étaient vraiment mais à une série de positions qui les caractérisaient sur la scène internationale et tout particulièrement le socialisme et le nationalisme arabe. Cette différence était aussi une différence à l'intérieur, une différence pour les citoyens : le socialisme nassérien fut d'abord une promesse d'équité sociale et de sollicitude envers les classes populaires ; le socialisme algérien fut aussi un espoir partagé. Cette série de traits joints à la violence dont les dirigeants ne manquaient pas de faire preuve a donné aux régimes autoritaire arabes une identité forte que ne soutenaient, pourtant, ni des institutions conséquemment autoritaires ni une idéologie ordonnée. Ceci explique que les tournants de la libéralisation économique et de la libéralisation politique aient été à la fois si facilement négociés et si peu porteurs de changements radicaux : ils se sont fait depuis des systèmes qui n'avaient pas besoin de modifier profondément leurs dispositifs institutionnels pour y parvenir et qui ne durent pas davantage réviser considérablement leurs croyances politiques ; depuis longtemps celles-ci étaient tassées dans un conservatisme plus ou moins réactif aux dynamiques sociales et aux changements globaux. C'était notamment le cas du régime égyptien.

II. Le dispositif égyptien et ses faiblesses

La société égyptienne est une société contrastée, à la fois conservatrice, hiérarchique et mouvante, avec des secteurs totalement globalisés, des élites modernisatrice et d'autres qui ne le sont absolument pas. La bigoterie y est très répandue, depuis maintenant plusieurs décennies. Il en a, bien évidemment, découlé une forte présence de l'islam dans l'espace public ainsi qu'une déférence ostentatoire vis-à-vis de tout ce qui pouvait s'y rattacher. Le système autoritaire n'a

[13] Ce ne fut jamais sérieusement un risque de renversement. Du reste, peut-être vaudrait-il mieux parler de « contrainte sécuritaire » que de risque.
[14] Voir M. CAMAU, *La Notion de démocratie…*, *op. cit.*

sérieusement bridé aucune de ces dynamiques – moins par vertu que par incapacité –, ni le libéralisme minoritaire d'une part des élites ni le conservatisme foncier du reste de la population. Il a simplement bloqué les expressions politiques autonomes qui pouvaient en émaner. La répression des Frères musulmans s'explique ainsi par le fait qu'ils représentaient une inquiétante concurrence et non par un désaccord sur le rôle et la présence de l'islam. De ce dernier point de vue, il n'y avait guère de différence entre eux et les gouvernants.

Si l'on considère, maintenant, la société égyptienne du point de vue économique et social avant la chute de Moubarak, on ne peut que souligner la complexité des problèmes. L'Etat égyptien pour diverses raisons n'a jamais su mettre en place une politique de welfare. L'éducation et la santé sont notamment dans un parfait état déliquescence ; n'en émerge qu'une secteur privé de bonne qualité seulement accessible aux plus riches et un secteur privé de qualité intermédiaire accessible à une classe moyenne protéiforme en constant appauvrissement. Par ailleurs, les relations entre l'administration et les usagers sont déplorables. Il est difficile de faire la part de l'autoritarisme et des tendances lourdes de la société dans cet état de chose. On peut, cependant, convenir que la crainte du changement inhérente à tout régime autoritaire, qui fonde sa domination sur des multiples collusions et de non moins multiples niches d'intérêts à préserver, porte une part non négligeable de la responsabilité. Il n'est cependant pas certain que tous ces dysfonctionnements soient purement et simplement attribuables à Moubarak. Pour l'essentiel, la politique économique aurait sans doute été la même, si le régime avait été démocratique plutôt qu'autoritaire. Il en est de même dans d'autres domaines.

En fait, l'autoritarisme de Moubarak était un autoritarisme profondément institutionnalisé, à la fois dans l'appareil d'Etat et dans l'organisation même de la société. Par institutionnalisé, il faut attendre qu'il agissait, pour l'essentiel, à l'intérieur de la loi et par l'entremise de fonctionnaires dévoués à l'Etat. L'indépendance des jugements de la Haute cour constitutionnelle, dont les membres étaient pourtant nommés par le président, en apporte une preuve concrète. Une partie du régime s'était autonomisé de l'armée dont il était issu et s'appuyait sur un parti dominant, le PND (Parti national démocratique) dirigé par le chef de l'Etat. Ce parti était composé de membre du régimes à proprement parler et de notables, qui en étaient membres par opportunisme. Ces derniers représentaient probablement l'essentiel des effectifs du PND. Afin de maintenir l'hégémonie du PND – qui permettait de contrôler le Parlement –, les gouvernants falsifiaient de manière plus ou moins brutale les élections. Il s'appuyait pour ce faire sur un appareil sécuritaire protubérant et d'une efficacité variable. Il est important de préciser deux choses. Premièrement, la violence de cet appareil était loin de n'être que politique. La répression des délits les plus simples entraînait routinièrement la brutalité et la torture. Deuxièmement, les caractéristiques que je viens de décrire sont celle du régime depuis 1952, tout particulièrement depuis Anouar El Sadate, et s'ancrent dans des pratiques déjà courantes durant la monarchie. Il serait donc abusif de n'y voir que la marque de la dernière présidence. En fait, celle-ci s'est plutôt caractérisée, dans les année quatre-vingt, par la volonté de revenir sur les excès de la période précédente.

Hosni Moubarak était donc à la fois à la tête de l'Armée (qui était passé au second plan) et d'une structure partisane, la première soutenant apparemment la seconde. La structure partisane s'appuyait, depuis Sadate, sur les milieux économiques, et ceux-ci furent de plus en plus sollicités. Une part de cette sollicitation relevait de la pure et simple collusion et une autre part de la croyance libérale (au sens économique du terme) dans le fait que le management privé était une solution pour la réforme du fonctionnement de l'Etat. Le fils cadet du président, Gamal Moubarak, incarnait cette croyance[15]. Il a représenté de 2000 à 2010, la frange réformatrice du

[15] Sur cette tentative réformiste, voir V. Collombier, *Le Parti sera-t-il la solution ? Le Parti national démocratique égyptien, instrument de conquête du pouvoir dans un régime en transition*, Thèse de Science politique, Université de Grenoble, 2010.

parti présidentiel. Le paradoxe est que, si Gamal Moubarak était en phase avec une nouvelle culture politique et sociale, relativement différente de la culture autoritaire de son père et d'une partie de l'appareil qu'il dirigeait, il appuyait sa montée en puissance sur celui-ci. A ce paradoxe s'ajouta l'ankylose grandissante d'un homme répugnant aux changements rapides auxquels il préférait, à tout prendre, l'immobilisme. Ainsi, au lieu de pousser les réformes, Moubarak se contenta-t-il d'accroître les prérogatives de son fils à l'intérieur du parti et de nommer certains de ses partisans à des postes importants tout en ne leur accordant pas une réelle marge de manœuvre. Lui-même se représenta à l'élection présidentielle de 2005 et tout partait à croire qu'il se représenterait à celle de 2011 sans donner aucun signe d'ouverture. Bien au contraire, les élections législatives de 2010 furent massivement truquées, ce qui représente un recul par rapport à celle de 2005 qui avaient vues une légère ouverture permettant l'élection de plus que quatre-vingt Frères musulmans à l'Assemblée du Peuple. Le régime apparaît ainsi entièrement ankylosé dans ses travers et les réformateurs groupées autour du fils du président deviennent presque paradoxalement les symboles de son irrémédiable corruption.

Comme le remarquait Mohamed Cherkaoui en commentant Tocqueville : « si le pouvoir n'est pas en mesure de montrer constamment sa force, la moindre menace le fragilise »[16]. Il en découle qu'un pouvoir autoritaire, qui n'est pas à même d'user à sa convenance de la répression, voit ses jours comptés. Or, il ne fait aucun doute que le pouvoir était affaibli en Egypte (ainsi, du reste, qu'en Tunisie), bien qu'il n'y parût rien. L'habitude égyptienne, en matière de répression des manifestations, est de déployer suffisamment de forces d'intervention pour noyer les manifestants sous le nombre. Les manifestations de la place Tahrir, qui commencent le 25 janvier, ne sont pas le faits de foules déferlantes, mais ne ressemblent pas aux manifestations auxquelles les gouvernants sont accoutumées et qu'ils parvenaient assez aisément à maîtriser. Les manifestants sont nombreux et tenaces. On fait très rapidement intervenir l'Armée. Dès le début de son intervention, celle-ci adopte une attitude bienveillante vis-à-vis des manifestants. La place Tahrir ne désemplit donc pas et les manifestations prennent naturellement plus d'ampleur. C'est la conséquence directe de l'attitude de l'armée. Il en découle que celle-ci se trouve placée devant un trilemme qu'elle a elle-même provoqué : soit laisser les manifestations se produire jusqu'à ce que l'opinion se lasse, soit en venir à les réprimer durement, soit accéder à la principale demande des manifestants qui faisait à elle seule leur force et leur union : le départ de Moubarak. La première possibilité se heurta à l'inquiétude : à trop laisser les choses filer, on ne savait où elles iraient. La répression étant exclue, il ne restait donc qu'à obtenir le départ du chef de l'Etat. Cette manœuvre permit à l'armée de reprendre le contrôle des événements en s'alliant *de facto* avec les Frères musulmans. Le cours des choses favorisa donc largement les conservateurs au détriment des libéraux qui avaient lancé le mouvement[17].

Si l'on se reporte à la vigoureuse intervention de l'armée égyptienne, lors des émeutes de 1977, on ne peut que constater un total changement de registre. Tout d'abord, les gouvernants égyptiens se sont éloignés de l'Armée sans que l'on s'en rende réellement compte (et probablement sans que les gouvernants s'en rendent compte eux-mêmes). Le régime s'est en quelque sorte scindé. C'est notamment la conséquence du fait qu'Hosni Moubarak, à la suite de son prédécesseur, a voulu développer la part civile du régime en la fondant sur un parti politique qu'il dirigeait et qui s'était largement ouvert aux hommes d'affaire. Lorsque son fils, Gamal, a utilisé – avec son aval – ce parti afin de promouvoir sa future candidature à sa succession, un pas de plus a été franchi dans la scission avec l'Armée qui n'approuvait pas ce projet. Mais l'éloignement des gouvernants par rapport l'Armée n'explique pas tout. Une raison essentielle du changement de registre observé tient à ce que l'Armée était engagée dans la société et notamment dans le tissu économique. Bref, son éloignement relatif de la décision politique avait en quelque

[16] *Ibid.*, p. 75 et suivantes.
[17] Pour un développement, voir J.-N. FERRIE, « La transition égyptienne », *L'ENA Hors les murs*, n°414, 2010

sorte produit sa curialisation[18], de sorte que les militaires n'étaient pas prêts à assumer un bain de sang[19].

III. Spécificités de dispositif marocain

Alors que le régime égyptien s'était ankylosé dans la procrastination encore plus que dans l'autoritarisme et que la légitimité du président Moubarak, à l'intérieur de celui-ci, avait été invisiblement rongée par son immobilisme et alors que le despotisme tunisien prenait des allures de plus en plus caricaturales, la sphère politique marocaine avait été désamorcée. Elle fit, tout d'abord, l'objet d'une ouverture limitée mais indéniable, lors de l'« Alternance » de 1998. Les partis de opposition de gauche devinrent alors des partis de gouvernement et un opposant de longue date, Abderrahman Youssoufi, qui s'était exilé en France, devint Premier ministre. Hassan II espérait alors bénéficier des réseaux militants et de la légitimité d'organisations politiques, notamment l'UFSP (socialiste), dont il avait longtemps combattu (et surévalué) l'influence. Ce projet de captation s'inscrivait dans un tournant du règne : la volonté du roi d'établir un ferme consensus autour de la monarchie en cooptant les représentants d'autres secteurs de la population porteurs d'un projet social plus étoffé. De manière paradoxale, ce consensus s'est réalisé, non pas seulement positivement, par le ralliement des partis au leadership monarchique, mais aussi (et peut-être surtout) négativement, par la dépolitisation de l'activité partisane qui en a partiellement découlé. La victoire aménagée et tout relative de l'USFP en 1997 ne s'est donc nullement confirmée aux élections suivantes de 2002 et s'est transformée en défait aux élections de 2007. On constate alors un net tassement des résultats des partis de gauche et une montée notable des islamistes modérés du PJD.

Au lendemain des élections de 1997 et après l'alternance de 1998, Mohamed Tozy pouvait noter que les carrières militantes oppositionnelles étaient récompensées[20]. Pourtant, ce qui est remarquable, dès les années qui suivent, c'est, au contraire, une large dérégulation de l'offre partisane. Ainsi que l'a montré Mounia Bennani-Chraïbi, les années deux mille voient l'entrée en politique de notables sans expérience militante, soutenus par des agents électoraux n'ayant pas eux-mêmes fait carrière à l'intérieur des partis politiques[21]. Pour l'essentiel, ils sont issus de la société civile ou, plus simplement encore, du quartier où se présente le candidat. Certes, le vote notabilaire n'était pas nouveau au Maroc, mais il concernait principalement les partis dit « de l'administration ». A partir de l'Alternance, il s'étend à l'ensemble du champ politique. Nous n'avons pas simplement affaire à une économicisation du politique, c'est-à-dire à l'entrée en politique des entrepreneurs et des méthodes managériales[22] ; nous avons également affaire à un étalement de l'activité politique en dehors de l'engagement partisan[23]. Cette dynamique, caractéristique des situations autoritaires, où le seul enjeu politique de l'élection réside dans la désignation de prestataires de services, se déploie au Maroc, non pas à l'époque où l'autoritarisme est à son apogée (dans les années soixante et soixante-dix), mais à l'époque de sa libéralisation. C'est bien sûr, à la fois, une conséquence du fait que les partis de l'ancienne opposition ne sont plus les porteurs d'un projet politique alternatif et autonome (le changement

[18] Le terme vient du sociologue allemand Norbert Elias et désigne l'abandon par le guerrier de ses valeurs martiales au profit des valeurs liées à la civilisation de cour.

[19] Sur le rôle des militaires dans l'ensemble des crises du Printemps arabe, voir Z. BARANY, « The Role of Military », *Journal of Democracy*, vol. 22, n°4, 2011, pp. 24-35.

[20] Voir M. TOZY, *Monarchie et politique au Maroc*, Paris, Presses de Sciences-Po., 1999, p.282.

[21] Voir M. BENNANI-CHRAÏBI, « Représenter et mobiliser dans l'élection législative au Maroc » ainsi que « Actes de vote et d'abstention à Casablanca », dans M. BENNANI-CHRAÏBI, M. CATUSSE et, J.- C. SANTUCCI, dir., *Scènes et coulisses de l'élection au Maroc. Les Législatives 2002*, Paris, Iremam-Karthala, 2004.

[22] Voir M. CATUSSE, *Le Temps des entrepreneurs*, Paris, IRMC-Maisonneuve et Larose, 2008.

[23] Voir L. ZAKI, dir., *Terrains de campagne au Maroc. Les élections législatives de 2007*, Paris, IRMC-Karthala.

est pris en charge par la monarchie) et du fait que le politique n'est plus conçu comme un projet de changement global. Il en, tout d'abord, une plus grande facilité à l'entrée dans l'activité politique, puisque, contrairement aux périodes passées, elle n'implique plus d'être en situation d'opposant, ce qui comportait un risque permanent de criminalisation. Il en découle, ensuite, une plus grande dépendances des élus par rapport aux électeurs, dans la mesure où l'élection de ces derniers se fait en fonction de leur position personnelle, notamment vis-à-vis des électeurs, et non de leur affiliation partisane.

En même temps que la dépolitisation mine les partis politiques et affecte leurs capacités de proposition, l'action réformatrice est prise en charge par la monarchie, à partir du règne de Mohammed VI. Il s'agit d'abord de parfaire le désamorçage politique lancée par l'Alternance. Désormais, les élections ne sont plus falsifiées. Des personnalités issues de l'extrême gauche sont nommées à des fonctions officielles. l'Instance Equité et Réconciliation (IER) est créée, en 2004, avec pour mission d'entendre publiquement les victimes de la répression et de proposer un rapport préconisant les mesures à prendre afin d'éviter que cela ne se reproduise. Le processus se prolonge dans le domaine de la presse, où le maintien de lignes rouges (en particulier à propos du roi), sanctionnées par des condamnations souvent lourdes, n'empêchent pas celle-ci d'adopter des positions très critiques. On ne discutera pas le fait de savoir si le verre de la démocratie était un verre à demi plein plutôt qu'à demi vide, ou l'inverse. Ce qui est important est l'effet modérateur – et, à la limite, dépolitisant – de ces mesures sur la vie politique. Elles désamorcèrent efficacement les situations conflictuelles. Ce désamorçage politique s'est doublé d'un désamorçage social. En 1999, l'année de son accession au trône, le roi créée la Fondation Mohammed V pour la Solidarité. En 2005, il lance l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH). A ceci s'est ajoutée, la lutte contre les disparités régionales ainsi que l'effort dans le développement des infrastructures et dans le désenclavement du monde rural. On peut à ce propos aussi reprendre la dialectique du verre à demi vide et du verre à demi plein et discuter de l'importance des résultats, mais ne peut nier qu'il y en ait. Du reste, indépendamment même des résultats, l'intérêt manifeste et manifesté du roi a un impact fort sur la manière dont la monarchie est perçue et, donc, sur sa popularité et sur sa légitimité. Il ne s'agit pas d'affirmer que la situation sociale est florissante (ou de prétendre, tout à l'inverse, qu'elle est mauvaise). Cependant, au-delà de l'amélioration des choses, quelque insuffisante qu'elle puisse être, il faut tenir compte du fait que la stabilité du régime ne dépend pas seulement des résultats mais également de la perception, par la majorité des citoyens, d'un horizon crédible d'amélioration et d'une volonté d'y parvenir. C'est cette perception que la monarchie est parvenue à établir.

Ainsi le Maroc se trouve-t-il dans une situation particulière : la monarchie y est parfaitement légitime, la très grande majorité des partis participe au système politique et les chantiers sont déjà ouverts. Le Printemps arabe n'a donc pas atteint une monarchie et un régime sclérosés et seulement occupés à survivre ; la conséquence est qu'il n'a pas pris. Certes, le « Mouvement du 20 février » a fait parler de lui mais, alors même qu'une partie des revendications sociales dont il s'est fait l'écho étaient largement partagées, il n'a trouvé de soutiens que chez ceux qui contestaient la légitimité du régime dans ses fondements mêmes, c'est-à-dire une minorité. En revanche, il a été habilement utilisé par la monarchie afin de relancer le rythme des réformes[24] en créant, pour la première fois, un mécanisme de régulation indépendant d'elle, puisque le Chef du gouvernement est obligatoirement choisi parmi les dirigeants du parti arrivé en tête aux élections, qu'il possède le droit de dissoudre la Chambre des représentants et qu'un certain nombre de nomination lui échoient indépendamment du roi. Une partie de l'exécutif dépend ainsi entièrement de la régulation électorale et non plus uniquement de l'aval du souverain ou de ses capacités régulatrices. C'est une modification importante du système, puisqu'elle donne une force particulière aux citoyens : ils peuvent

[24] Voir B. DUPRET et J.-N. FERRIE, « Maroc : le Printemps arabe de la monarchie », *Moyen-Orient*, n°12, 2011.

reconduire un Chef du gouvernement ou le sanctionner. On doit interpréter ce mécanisme pour ce qu'il est : un intéressement de la classe politique et d'une partie des élites à la mise en œuvre et à la réussite des réformes. Parallèlement, la Constitution a mis en place une Cour constitutionnelle et des instances de régulation – notamment dans le domaine des droits humain et de la lutte contre les discriminations – qui sont également autant de moyens à la disposition des réformateurs et de la société civile pour éviter que la stabilité ne l'emporte sur l'effectivité des réformes. Ici aussi, d'autres acteurs que le roi se voient doté de compétences régulatrices ; et, *a priori*, ces acteurs ne sont pas seulement les membres de la classe politique et des élites administratives. Ils peuvent, en outre, s'appuyer sur une ample déclaration des droits. Certes, celle-ci apparaît finalement un peu en retrait de ce qu'elle était dans sa rédaction initiale par la commission chargée de la rédiger. La culture du consensus a, une fois de plus, servi les partisans de la stabilité plutôt que les promoteurs du changement. C'est ainsi que la liberté de croyance, présente dans la première version, a été abandonnée et que de nombreuses avancées libérales ont été contrebalancées par la références aux « constantes du royaume », qui apparaissent somme toute comme plus conservatrices que libérales. Il n'en demeure pas moins que la Constitution offre – ce qui est essentiel – la possibilité de promouvoir efficacement des réformes libérales qui ne feraient pas nécessairement consensus.

IV. Une révolution paradigmatique

Ce qui apparaît, lorsqu'on s'attache à comprendre les dispositifs autoritaires et leur évolution dans le temps, c'est finalement une série de traits paradoxaux ou, tout au moins, inconsistants par rapport à une (possible) théorie de l'autoritarisme. Plutôt que comme un cadre de référence précis, celui-ci devrait être considéré comme un état de fait d'où découlent une série d'attitudes et de conduites : la violence, la méfiance vis-à-vis des citoyens et, surtout, vis-à-vis des acteurs politiques, les *insiders* comme les *outsiders*, la falsification des élections, *etc.* Ces attitudes et ces conduites s'accompagnent d'un ethos provisoire, parce que lié à l'enchaînement et au caractère pressants des circonstances. La brutalité du système sécuritaire marocain durant les « années de plomb » comme la brutalité de la répression des Frères musulmans sous Nasser s'expliquent en partie (je ne dis pas se justifient) par la manière dont les gouvernants ressentaient le risque auxquels ils faisaient face et par l'habitude qu'ils avaient prise d'y faire face d'une certaine manière. C'est à partir du moment où les régimes se sont institutionnalisés que ces pratiques ont commencé à régresser. Dans le même mouvement, les élites ont connu au moins un double tournant générationnel : en Egypte, la génération qui accompagne Moubarak est déjà une autre que celle des Officiers libres qui entouraient Nasser ; et c'est encore une autre qui accompagna la montée en puissance inachevée du fils du président. Au Maroc, Driss Basri apparaît déjà bien loin des généraux Oufkir et Dlimi. La mort d'Hassan II apporte, quant à elle, un changement radical, si ce n'est dans la nature du régime, du moins dans la composition de l'élite gouvernante. Ceux qui avaient été poursuivis alors que Basri était ministre de l'intérieur se voient proposer des fonctions importantes en même temps que d'autres dont la biographie n'est tout simplement plus liée aux années de plomb ; les premiers ont autour de soixante ans et les seconds autour de quarante ans, voire moins. Ce double changement générationnel, bien sûr, n'est pas complet, puisque dans la vie publique comme dans la vie tout court, les générations se chevauchent ; il n'en est pas moins déterminant. Une partie de sa force provient de ce que ses représentants n'ont pas été partie prenante de l'ethos autoritaire ou s'y sont opposés.

Ces modifications dans la composition des élites gouvernantes ne doivent pas seulement être comprises comme advenant à l'intérieur du dispositif de gouvernement mais aussi comme une synchronisation entre celui-ci et l'ensemble de la société. Il faut tenir compte, en effet, de ce que les sociétés autoritaires se sont largement transformées à l'image des société démocratiques.

Le Maroc des années quatre-vingt-dix n'est plus en rien le Maroc des années soixante-dix ; il en est de même pour l'Egypte qui a profondément changé à partir des années soixante-dix, après que Sadate ait tourné résolument le dos à la période nassérienne, notamment en abandonnant le socialisme. Certes, des pans entiers de la société sont demeurés, au moins pour un temps, ce qu'il étaient, et tout particulièrement le monde rural. Mais les sociétés ne changent pas tout uniment. Elles changent par parties et se recomposent au fur et à mesure, de sorte qu'elles ne paraissent pas toujours avoir changé. Ce qui est frappant, c'est que les régimes autoritaires se sont affaiblis dans leurs principes comme dans leur composition en même temps qu'ils se sont stabilisés et institutionnalisés. Leur routinisation, leur porosité aux formes démocratiques de gouvernance constitutives de la normalité politique dans laquelle ils voulaient se fondre pour durer ont fini, chez ceux qui avaient le plus progressé dans ce processus, par rendre impossible un certain type d'usage de la violence, une certaine manière de s'imposer à leurs concitoyens. C'est en ce sens que je dis que ces régimes ont connu une révolution paradigmatique : la conception que leurs membres s'en faisaient s'est lentement transformée.

L'intérêt de recourir ici à Kuhn – je le répète : de façon analogique – tient d'abord à ce qu'il oppose un changement complexe à un changement simple. On connaît la conception poppérienne des changements scientifiques : ils découlent de la falsification d'une théorie et de l'affirmation d'une autre. Du point de vue de Kuhn, les révolutions n'ont pas cet éclat. Elles sont plutôt un processus de réorientation qui prend du temps et ne s'accomplit que lorsque les tenants de l'ancien paradigme quittent la scène. Quand on considère rétrospectivement l'évolution de l'Egypte et celle du Maroc, on s'aperçoit que le processus de sortie du paradigme autoritaire a été long et qu'il s'est fait à l'intérieur même du dispositif autoritaire. Il commence à chaque fois par un achoppement de l'autoritarisme. Au Maroc, les tentatives de coup d'Etat de 1971 et de 1972 montrent au roi qu'il ne peut s'en remettre entièrement au système sécuritaire. C'est l'origine de la première ouverture visant à réintroduire les partis d'opposition dans le jeu politique. En Egypte, les très fortes tensions liées à l'autoritarisme qui a caractérisé les dernières années de la présidence de Sadate aboutissent à une libéralisation du régime, lors de l'arrivée au pouvoir de Moubarak, en 1981. Ces changements ne paraissent ainsi jamais pour ce qu'ils deviendront, puisqu'ils ne modifient ni radicalement ni rapidement la donne politique. Cette temporalité du changement explique que les deux paradigmes coexistent durant des périodes plus ou moins longues. Cela rend compte de l'usage par les politistes de termes comme « transition bloquée » qui, du point de vue de la théorie de la transition démocratique, sont de simple non-sens, mais qui n'en dénotent pas moins un état de fait. Ceci rend compte également de ce que l'on nomme les « autoritarismes à adjectifs » ou de ce que Carothers a nommé la « zone grise » de la transition[25]. Le second intérêt de recourir à Kuhn tient à ce qu'il nous indique que les révolutions, du moins lorsqu'elles sont « paradigmatiques », ne changent rien au reste du monde. Elles ne changent rien en dehors de ce qui a changé précisément. Cette idée nous permet de lutter contre notre penchant à imaginer qu'une révolution advenant dans le domaine politique est également révolutionnaire dans d'autres domaines de la vie de la société. Or, il n'en est rien. Le départ de Moubarak a réaffirmé le principe de la dépendance des gouvernants vis-à-vis des gouvernés – et ce n'est pas une mince chose – mais n'a en rien écorné le robuste conservatisme de la société égyptienne. Au contraire, il lui a permis de s'exprimer encore plus librement. Il est tentant de dire, toutes choses étant égales par ailleurs, que le Mouvement du 20 février a abouti, au Maroc, à la victoire d'un parti islamo-conservateur. Ce que nous suggère ici l'analogie avec les révolutions paradigmatiques est de considérer les « révolutions politiques », c'est-à-dire les révolutions touchant les détenteurs du pouvoir, comme des processus finalisées plutôt que comme des processus globaux, touchant au fond des choses.

[25] Voir T. CAROTHERS, « The End of the Transition Paradgim », *Journal of Democracy*, vol. 13, n°1, 2002.

Ainsi considérés les régimes autoritaires (ou tout au moins une partie significative d'entre eux) apparaissent posséder des propriétés qu'on ne leur accorderait pas spontanément, notamment une assez forte plasticité. Ils se révèlent à même d'entrer relativement tôt dans un processus de changement ; en fait, dès que l'autoritarisme apparaît comme un risque pour la stabilité même du régime. Ensuite, tout dépend des hommes et des circonstances. Il est clair qu'en Egypte le processus de changement a été assez fort pour affaiblir l'autoritarisme sans que le régime – c'est-à-dire ses membres – soit à même d'en tirer les conséquences et peut-être même s'en qu'ils s'en aperçoivent vraiment. La contestation qu'il a subi fait partie de ce processus de changement bien plus qu'elle ne l'a provoquée. Au Maroc, le régime a assumé l'affaiblissement de l'autoritarisme comme un moyen de son renforcement ; c'est le sens de la réforme constitutionnelle de juillet 2011. Pour l'instant, tout porte à croire qu'il a réussi.

Jean-Noël Ferrié
Directeur de recherche au CNRS,
USR 3136 – Centre Jacques Berque, Rabat